Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010601-DE

Gourin

**Département du MORBIHAN**

**2026/01/06/01**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***SÉANCE DU 1er JUIN 2026***

**L'an deux mille vingt-six** à dix-neuf heures trente, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : PÉRON Matthieu, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : PÉRON Matthieu à LIEFFRIG Eric, LE HORS Clément à BOUËDEC Jean-Michel, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2026
Convocation affichée le : 22/05/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

## 1- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres, pour les communes de 3 500 habitants et plus, est composée comme suit :

- La Maire, Présidente de la commission,
- Cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commission d'appel d'offres (CAO) a pour but d'examiner les offres des candidats et de choisir l'attributaire des marchés publics, dans le respect des règles de transparence et de mise en concurrence.

La règle de quorum applicable à la tenue de la CAO est la suivante : le quorum est atteint lorsque la moitié des membres ayant voix délibérative est présente.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée et peut alors se réunir valablement sans condition de quorum.

Madame la Maire invite donc l'Assemblée à procéder à la désignation de cinq membres titulaires puis dans les mêmes formes à la désignation de cinq membres suppléants.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010601-DE

Gourin

**Département du MORBIHAN**

L'élection aura lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Madame la Maire propose la liste suivante :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| M. Jean-Michel BOUËDEC | Mme Annie LE GAL |
| M. Erwann LE BAIL | Mme Elodie PRADO |
| M. Benoît BERNY | *Appel à candidat en séance* |
| M. Eric LIEFFRIG | *Appel à candidat en séance* |
| M. Pierre-Marie QUESSEVEUR | M. Eric VATAN |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et avoir décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret,

**DÉSIGNE** à l'**UNANIMITÉ** les membres suivants, pour composer la commission d'appel d'offre, hormis la maire, présidente de droit de la commission :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| M. Jean-Michel BOUËDEC | Mme Annie LE GAL |
| M. Erwann LE BAIL | Mme Elodie PRADO |
| M. Benoît BERNY | Mme. Gaëlle DUFLEIT |
| M. Eric LIEFFRIG | M. Philippe LE BRIS |
| M. Pierre-Marie QUESSEVEUR | M. Eric VATAN |

Fait à Gourin, le 1er juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Eric LIEFFRIG.

La Maire,
Bérangère FRITZ.